

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Ressources
N° 2020-D-130

CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE
MASQUES CHIRURGICAUX AUX COMMUNES
MEMBRES ET A CERTAINS PARTENAIRES :
AVENANT N° 1

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu, la délibération n°1 du conseil communautaire du 5 janvier 2017 portant élection de Monsieur Jean-François Dauré en qualité de Président du GrandAngoulême,
- Vu, la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,
- Vu, les ordonnances n°2020-391 et 2020-413 des 1^{er} et 8 avril 2020 visant à assurer la continuité des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités locales,
- Vu, la décision n° 120 pour la mise à disposition de masques chirurgicaux aux communes membres et à certains prestataires,

Considérant que, dans le cadre de la crise sanitaire, l'Etat soutient les collectivités locales et contribue à l'effort d'achats de masques pour la phase de dé-confinement,

D E C I D E

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention type pour la mise à disposition de masques chirurgicaux aux communes membres et à certains prestataires.

Article 2 – L'avenant n° 1 à ladite convention prévoit un changement de prix unitaire des masques chirurgicaux suite à la prise en charge par l'Etat de 50 % du coût des masques hors frais de livraison à compter du 13 avril 2020 jusqu'au 1^{er} juin 2020 dans la limite d'un prix de référence. Les communes et établissements éligibles à la subvention de l'Etat pourront ainsi bénéficier de masques chirurgicaux à un prix unitaire de 0,49 €.

Article 3 – Madame la directrice générale adjointe des services en charge des ressources et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 juin 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **11/06/2020**
Publié ou notifié,
Le **11/06/2020**